Conditions Particulières de vente des formations de Busch Group Academy France

(Version 24/09/2026)

Busch Group Academy France est le centre de formation de la société Pfeiffer Vacuum SAS qui est certifié Qualiopi.

Les présentes conditions particulières Busch Group Academy France complètent les conditions générales de vente de Pfeiffer Vacuum SAS dont le demandeur (ci-après le « Client ») déclare avoir connaissance. Elles s'appliquent à toutes les actions de formation inter-entreprises ou intra-entreprise (ci-après « Formation ») organisées par Busch Group Academy France (ci-après « Prestataire »).

Les Formations objet des présentes certifiées Qualiopi sont assurés par Busch Group Academy France, service de formation de la société Pfeiffer Vacuum SAS déclarée comme organisme de formation sous le numéro 87112-2 et peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

Avant la session de formation

Toute inscription à une Formation doit être confirmée par courriel (TRAINING@pfeiffer-vacuum.com) accompagné du devis validé (signature et cachet de l'entreprise) par le Client.

Les Clients émettant des bons de commande doivent le signaler lors de l'inscription et en communiquer un exemplaire trois (3) semaines avant le début de la Formation.

A la demande du Client, Pfeiffer établira une convention de formation professionnelle continue.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme de gestion de fonds de formation (ci-après « Organisme Financeur »), la demande de prise en charge incombe au Client et doit être établie préalablement à la demande d'inscription. Les coordonnées de l'Organisme Financeur doivent être fournies au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Financeur, le Client s'acquittera du solde du coût de la Formation. En tout état de cause, si la prise en charge par l'Organisme Financeur du montant de l'action de Formation n'est pas reçue par Pfeiffer, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la Formation.

À l'issue de la Formation, Pfeiffer adresse au Client ou, le cas échéant, à l'Organisme Financeur une facture.
Le Client recevra dans un premier temps une confirmation d'inscription de son ou de ses collaborateurs (ci-après « Stagiaire »). Sur demande, ce courrier pourra être accompagné d'une liste d'hôtels sélectionnés par Pfeiffer. Dix (10) jours ouvrés au plus tard avant la date de début de la session, le Client recevra une convocation confirmant les horaires, le lieu et l'agenda de la Formation.

Contenu

Les programmes de formation figurant au catalogue sont communiqués à titre indicatif. Pfeiffer Vacuum se réserve le droit d'apporter toute modification au contenu, à l'ordre des séquences pédagogiques ou à la durée consacrée aux différents modules, dès lors que ces adaptations sont rendues nécessaires pour tenir compte du niveau, des acquis préalables ou des besoins spécifiques des participants, sans que cela ne remette en cause les objectifs de la formation

Tarifs

Les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la Formation ou le séminaire et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant.

L'hébergement des Stagiaires est à la charge du Client ou du Stagiaire (sauf conditions spécifiques au groupe Busch).

Les repas du midi et les pauses sont inclus dans le prix.

Si le Stagiaire est en situation de handicap, merci de contacter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de son projet (anne.guinault@pfeiffervacuum.com).

Annulation du fait du Client ou du Stagiaire

Si le Client change d'avis ou si un Stagiaire n'est pas disponible aux dates prévues, le Client doit le faire savoir à Busch Group Academy France par écrit (courrier ou courriel) au moins vingt (20) jours ouvrés avant le début de la Formation. Le Client a la possibilité, avant le début de la Formation, de remplacer le Stagiaire empêché par une autre personne possédant le même profil et présentant les mêmes besoins en formation en avertissant préalablement Busch Group Academy France par écrit (courrier ou courriel). En cas d'annulation moins de vingt (20) jours ouvrés avant le début de la Formation, 30 % du prix de la Formation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme Financeur, sans que cette somme puisse être assimilée à une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation professionnelle.

En cas d'annulation moins de cinq (5) jours ouvrés avant le début de la Formation, cette indemnité sera portée à 60 % du prix de la Formation.

Toute annulation faite le jour même du début de la Formation, toute absence injustifiée ainsi que toute Formation commencée entraînent une facturation de la totalité du montant de la Formation à titre de dédommagement.

Interruption de la Formation

En cas de cessation anticipée de la Formation du fait de Pfeiffer ou de l'abandon de la Formation par le Stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

•cessation anticipée du fait de Pfeiffer : Pfeiffer aura la possibilité de proposer au Client de nouvelles dates pour la poursuite de la Formation. S'il s'avérait qu'aucune date proposée ne convienne au Client ou au Stagiaire alors Pfeiffer facturera les prestations dispensées ;

•abandon du Client ou du Stagiaire : le montant intégral des frais de Formation demeure exigible. Si le Stagiaire est empêché de suivre la Formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Annulation ou report du fait de Pfeiffer

Les sessions sont garanties à partir de 4 Stagiaires inscrits. Toutefois, Pfeiffer se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de Pfeiffer.

En cas d'annulation ou de report de la Formation à l'initiative de Pfeiffer Vacuum pour un motif légitime, notamment en cas de force majeure, d'indisponibilité imprévisible du formateur ou de toute situation d'urgence empêchant le maintien de la session, le Client ne supportera aucun frais lié à la Formation annulée.

Sur présentation des justificatifs correspondants, seuls les frais de déplacement et de voyage du **premier jour** engagés par le Client et non remboursables (transport, hébergement ou autres frais directement liés à la participation à la Formation) feront l'objet d'un avoir. Il appartient au stagiaire de réserver des billets de transport et des nuitées d'hôtel modifiables et annulables. Cet avoir sera utilisable sur toute prestation de formation Pfeiffer Vacuum pendant une durée de douze (12) mois à compter de sa date d'émission.

Après la session de Formation

L'attestation de présence et la facture sont adressées au Client après la réalisation de la Formation. Si le Client a utilisé les services d'un Organisme Financeur, ces documents lui sont également adressés.

Le règlement du prix de la Formation doit être effectué dans les trente (30) jours net calendaires à compter de l'émission de la facture globale émise à la fin de l'action de Formation.

En cas de paiement par un Organisme Financeur, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par ce dernier.

Règlement intérieur

Les participants aux formations organisées par Pfeiffer Vacuum SAS sont soumis au règlement intérieur en vigueur de Pfeiffer Vacuum SAS. Le Client reconnaît en avoir été informé et s'engage à en assurer le respect par les participants concernés. Le règlement intérieur est tenu à disposition sur simple demande.

Propriété Intellectuelle

Le Stagiaire, ce dont son entreprise employeur se porte fort, s'engage formellement à n'utiliser les supports de Formation que pour son seul

usage. Le Stagiaire respectera et s'engage à faire respecter les droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle, et ne pourra en aucun cas reproduire ni diffuser les supports de Formation à quiconque, par quelque procédé technique que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Le Client se porte garant auprès de Pfeiffer de l'exécution de cette clause par tout collaborateur.

Qualité

Pfeiffer Vacuum SAS est un organisme certifié Qualiopi et ISO 9001 : 2015 organismes de formation professionnel. Pour toute question ou pour signaler une anomalie relevant de la qualité, le Client peut signaler toute anomalie ou adresser une réclamation directement à l'adresse électronique suivante : training@pfeiffer-vacuum.com.

Protection des données personnelles

Pfeiffer Vacuum SAS est en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles. Pfeiffer invite le Client à visiter sa page dédiée sur https://www.pfeiffer-vacuum.com/fr/en/privacy-policy/. Le Client pourra alors consulter la politique de protection des données personnelles de Pfeiffer et exercer ses droits en consultant les différentes rubriques. Lors de la planification d'une Formation, Pfeiffer collecte des données personnelles qui sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, l'exécution et le suivi de la Formation. Elles seront détruites à l'issue d'une durée de conservation fixée à 10 (dix) ans. En application de la règlementation sur la protection des données à caractère personnel, le Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable en s'adressant à Pfeiffer Vacuum SAS – Délégué à la Protection des Données, 98, avenue de Brogny, BP 2069, 74009 Annecy Cedex ou par courriel à datenschutz@gdsm.de.